



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Pensions de reversion

Question écrite n° 39536

Texte de la question

M Michel Vuibert signale à M le ministre des affaires sociales et de l'emploi la situation particulière où se trouve une personne qui sollicite une pension de reversion du fait de son premier mari. En 1973, Mme X, veuve alors de M Y, s'était remariée aux États-Unis avec M Z, dont elle devait divorcer peu après, en 1974, et dont elle est absolument sans nouvelles depuis cette date. Actuellement, les services de la sécurité sociale l'avisent que sa demande restera sans suite si elle ne peut justifier du décès de son second mari. Il le prie de bien vouloir lui faire connaître si une telle exigence est justifiée, alors que, par suite du divorce d'avec son second mari, Mme X retrouve l'état qu'elle possédait auparavant, qu'il paraît être admis que la pension de reversion n'est pas supprimée au cas de remariage et que son attribution ne devrait donc pas soulever de difficultés au cas de divorce pour le second mariage.

Données clés

Auteur : [M. Vuibert Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39536

Rubrique : Retraites: generalites

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1709